

## NOTICE TECHNIQUE CANDIDATS INDIVIDUELS

### PRE INSCRIPTIONS – SERVICE INTERNET NOTE D'INFORMATION

Rectorat  
DEC4

Affaire suivie par  
Cécile FERRAN

Références  
DEC4/CF

Mél

dec4@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

13 Rue François Chénieux  
87031 Limoges Cedex

Il est réservé aux candidats « individuels »

Remarque : l'inscription à deux CAP est réglementairement interdite et l'inscription à un CAP et à un BEP peut conduire le candidat à faire un choix au moment du passage des épreuves en raison de possibles chevauchements de calendriers.

Seuls les candidats majeurs au 31 décembre de l'année de l'examen, soit au 31/12/2019 sont autorisés à s'inscrire en candidat individuel.

#### A – PRE INSCRIPTION INTERNET

##### 1 – Ouverture du registre :

Le service de pré-inscription sera ouvert 24 heures/24 **du jeudi 11 octobre 9h00 au jeudi 15 novembre 2018 17h00.**

##### 2 – Modalités d'inscription :

L'adresse de connexion est la suivante :

<https://ecc.orion.education.fr/inscrinetpro/inscriptionpublic>

ou sur le site du Rectorat de Limoges : <http://www.ac-limoges.fr>

Dans la rubrique « Examens » cliquer sur « Lycée Professionnel » puis sur « accéder à Inscrinet » (sur la droite).

##### 3 – Mode opératoire :

Lors de cette connexion, vous aurez à :

- 1 - Choisir l'examen (BEP, CAP ou MC5)
- 2 - Choisir l'académie (LIMOGES)
- 3 - Choisir la session (2019-06)

Des écrans informatifs vont guider le candidat tout au long de la saisie et notamment :

- A l'écran qui demande la catégorie saisir « **autre individuel** ».
- A l'écran qui demande l'établissement saisir :

Individuels Corrèze si le candidat réside en Corrèze  
Individuels Creuse si le candidat réside en Creuse  
Individuels Haute-Vienne si le candidat réside en Haute-Vienne

**ATTENTION** : à cette étape de l'inscription ne pas inscrire CNED ou enseignement à distance (sauf pour les candidats mineurs)

- A l'écran forme de passage saisir de préférence « **forme globale** ».
- A l'écran qui porte sur le choix de l'EPS, les candidats individuels pouvant, par la réglementation, choisir de ne pas subir cette épreuve, il convient dans ce cas de saisir « **dispensé** ».
- A l'écran choix des activités d'EPS, les candidats doivent choisir 2 activités parmi les 5 proposées mais dans le cadre de l'une des 5 combinaisons suivantes :

demi-fond (3x 500m) et badminton simple  
demi-fond (3x 500m) et tennis de table simple  
sauvetage et badminton  
gymnastique au sol et badminton  
gymnastique au sol et tennis de table

#### **4 – Enregistrement de la candidature :**

La candidature n'est enregistrée qu'en fin de saisie après validation du dossier. **Un numéro d'inscription, que le candidat doit noter soigneusement, s'affiche alors à l'écran.** Il permet au candidat de consulter ou modifier son dossier.

J'attire votre attention sur l'importance que revêt l'opération de pré inscription. **En effet, vous devez être particulièrement précis dans la transcription des éléments à fournir : état civil (saisie de tous les prénoms dans l'ordre de l'état civil), demandes éventuelles de dispenses d'épreuves, de bénéfices, de choix d'options, de langues vivantes.**

### B – INSCRIPTION DEFINITIVE

Après la fermeture du registre d'inscription, le mercredi 21 novembre 2018, les confirmations de candidatures au BEP et CAP seront éditées par le Rectorat et adressées à votre adresse personnelle pour vérification, contrôle et signature (**toute erreur sera corrigée par vos soins en rouge**).

Les candidats à la mention complémentaire devront éditer leurs confirmations d'inscription depuis le serveur Inscrinet.

Ces confirmations, après vérification, seront retournées **pour le vendredi 7 décembre 2018** au Rectorat de Limoges, Bureau DEC 4, accompagnées des pièces suivantes :

- une photocopie d'une pièce d'identité,
- une photocopie de l'attestation de recensement :
  - ↳ entre 16 et 18 ans : attestation de recensement ou certificat de préparation à la Journée défense et citoyenneté
  - ↳ entre 18 et 25 ans :
    - certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté ou une attestation provisoire si la Journée défense et citoyenneté n'est pas encore faite, ou une attestation individuelle d'exemption,
- photocopie d'un diplôme **et** du relevé de notes pour les candidats déjà titulaires d'un diplôme leur permettant de bénéficier de dispenses,
- photocopie du relevé de notes pour ceux qui, sans être titulaires d'un diplôme, peuvent conserver des notes acquises à une session antérieure.
- photocopie de la décision d'aménagement d'épreuve de la session antérieure en cas de demande si le candidat formule une demande d'aménagement
- attestation de formation au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied pour les candidats au CAP Serrurier-métallier, Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, Tailleur de pierre, Couvreur, Maçon, Peintre-Applicateur de Revêtement, Charpentier Bois, Constructeur Bois et Menuisier Installateur, au BEP Réalisations du gros-œuvre, Aménagement finition, Travaux publics, Bois option Construction Bois et à la Mention Complémentaire Zinguerie.
- Relevé de notes obligatoire pour les candidates à la session de rattrapage du CAP Petite Enfance ayant échoué aux sessions de 2014 à 2018.

**Votre inscription deviendra alors définitive.**